

Introduction

Analyse des permis de construire

Les permis de construire en 2016

Les permis de construire en 2017



Dans le cadre de l'observatoire de l'habitat, l'Agam effectue historiquement sur Marseille et sur les territoires de Marseille Provence et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et demain sur l'ensemble des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le suivi des opérations immobilières depuis l'autorisation de construire jusqu'à la livraison des logements réalisés.

A partir des informations données par la direction de l'urbanisme sur les permis de construire autorisés, l'Agam vérifie annuellement sur le terrain la réalité des livraisons et prends des photos. Seuls les logements localisés dans des opérations de trois logements et plus sont vérifiés. Ce suivi lui permet de suivre la transformation de la ville et l'évolution de la géographie de la production de logement neuf.



Chaque année, l'Agam réalise une publication

SPOT
agences système
partenarial
d'observation
des territoires

Habitat

MARSEILLE PERMIS DE CONSTRUIRE

